

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

55 rue de la République

76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Madame Christine GAVINI-CHEVET
Rectrice d'académie de Normandie
168 rue Caponière B.P. 46184
14061 CAEN Cedex

Harfleur, le 15 avril 2022

Objet : Gratification en période d'immersion professionnelle – master MEEF

Madame la Rectrice,

Je suis alerté par des étudiantes et étudiants en Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), notamment par ceux se formant au métier de CPE en collège et lycée.

La réforme de ces masters étant pleinement entrée en vigueur cette année, le renforcement des stages d'observation est désormais exigé, mais également de pratique accompagnée dans les établissements scolaires.

À ce titre, un courrier transmis aux étudiants leur a indiqué que la gratification financière de leurs stages par vos services sera perçue, selon les termes de ce courrier « au titre de cette période d'immersion professionnelle. Cette gratification, fixée à un taux horaire de 3,90 € (correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, susceptible d'évolution au 1^{er} janvier 2022), s'établira à 1236,60 € pour un stage complet d'une durée estimée de 324 heures. La gratification est versée mensuellement durant les périodes couvertes par les conventions ».

Si leurs stages ont débuté dès le mois de janvier, les étudiants qui m'ont sollicité m'indiquent n'avoir perçu aucune des gratifications mentionnées dans le courrier.

Ces retards financiers posent de graves problèmes financiers aux étudiants, d'autant que ces stages les obligent à se déplacer régulièrement. Or, puisque les gratifications ne prennent pas en charge les coûts de transport (contrairement à l'article D1246-7 du code de l'Éducation, qui prévoit que « les trajets effectués entre le domicile et le lieu de stage peuvent être pris en charge si les stagiaires disposent d'un abonnement de transport en commun »), les étudiants sont très inquiets sur leurs situations financières.


Malgré deux journées banalisées par semaine, les étudiants ne peuvent pas financer ces études avec un contrat de travail étudiant. À l'heure où nous souhaitons la meilleure formation des futures équipes éducatives, il apparaît essentiel que leur cursus s'exerce dans des conditions dignes, optimales et dans lesquelles l'aspect financier ne risque pas de mettre en péril l'avenir, la qualité de la formation, l'investissement de ces futurs CPE et enseignants.

J'ai d'ailleurs pu échanger avec des étudiants et des stagiaires ayant renoncé à ce cursus. Et je conçois que l'absence totale de rémunération puisse entraîner ces ruptures d'engagement.

En temps de crise des vocations dans l'enseignement, nous devons garantir à ces étudiants stagiaires une entrée dans le métier dans les meilleures conditions. Afin de ne pas perdre de futurs CPE et enseignants motivés pour ce genre de problème de versement de gratification, et/ou de prise en charge des transports, je vous sollicite, comme d'autres parlementaires, pour que ces régularisations financières soient effectuées dans les meilleurs délais.

Persuadé que vous saisirez le sens de ma démarche,

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul LECOQ', with a large, stylized flourish above the name.

Jean-Paul LECOQ